

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session extraordinaire de 1890.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

PIÈCES IMPRIMÉES PAR ORDRE DE LA CHAMBRE ET DU SÉNAT (1).

AMNISTIE en faveur des réfractaires, des retardataires et des déserteurs de l'armée belge. — Projet de loi (C. n° 5). — Rapport fait par M. Begerem (C. n° 13). — Rapport fait par M. de Brouchoven de Bergeyck (S. n° 7).

ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Proposition de loi. — Développements (C. n° 10).

BUDGET de l'exercice 1887. — Règlement définitif. — Projet de loi (C. n° 3).

CAISSE DE PRÉVOYANCE ET DE SECOURS EN FAVEUR DES VICTIMES DES ACCIDENTS DU TRAVAIL (Institution d'une). — Amendements au projet de loi n° 61, session de 1889-1890, présentés par MM. Helleputte, de Smet de Naeyer et de Moreau; par M. Woeste; par M. Casse; par le Gouvernement et par M. Bara (C. n° 8). — Projet de loi (S. n° 3). — Rapport fait par M. Bethune (S. n° 4).

COMMISSIONS (Tableau des) (S. n° 2).

CONVENTION AVEC L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO. — *Approbation*. — Projet de loi (C. n° 4). — Rapport fait par M. Nothomb (C. n° 18). — Rapport fait par M. Bethune (S. n° 9).

concernant la création d'une Union internationale pour la publication des tarifs douaniers. — Projet de loi (C. n° 11). — Rapport fait par M. d'Andrimont (C. n° 22). — Rapport fait par M. Van Ockerhout (S. n° 12).

CRÉDIT de 65,992 francs, *supplémentaire*, Budgets de 1889 et de 1890. — Projet de loi (C. n° 9). — Rapport fait par M. Begerem (C. n° 14). — Rapport fait par M. Bethune (S. n° 8).

(1) La lettre C. indique le document de la Chambre; la lettre S., celui du Sénat.